



Rapport technique de fin projet

Appui à la création d'Aires Marines Protégées (AMP) et sites de conservation

Du 01/01/08 au 30/06/2012



Promoteur : FIBA

Programme : **A**

Détails du Projet

Titre du projet :	Appui à la création d'Aires Marines Protégées (AMP) et sites de conservation
Date de démarrage et de fin du projet :	Du 01/01/08 au 30/06/2012
Liste des partenaires institutionnels et techniques impliqués	XXXXXX
Budget total initial du projet :	1 068 433 €
Montant total des dépenses:	XXXXXX €
Pourcentage d'exécution du budget annuel :	XX %
Plan de financement (bailleurs et montant en euros)	XXXXXX
Date de rédaction du rapport :	15 juillet 2012
Nom et e-mail du responsable du projet :	semelin@lafiba.org

1. Introduction générale (Maximum dix lignes)

Afin de contribuer à la création de nouvelles AMP dans la sous-région, le projet a accompagné plusieurs initiatives au Sénégal, en Guinée et en Sierra Leone. Plusieurs sites comme les AMP de Tristao et Alcatraz en Guinée, l'APAC de Kawawana en Casamance ou l'AMP de Yawri Bay en Sierra Leone ont été créés officiellement pendant la durée d'exécution du projet, alors que pour d'autres comme les sites de Pointe St Georges et Petit Kassa en Casamance (Sénégal) et Rio Kapatchez en Guinée, les processus de concertation sont toujours en cours.

En complément du projet « Appui à l'institutionnalisation du RAMPAO » exécuté également par la FIBA, et notamment dans le cadre de l'analyse des lacunes écologiques du RAMPAO (« *gap analysis* ») qui a été réalisée dans ce cadre, le projet a appuyé l'identification de sites critiques pour la conservation notamment au Cap-Vert, où les écosystèmes coralliens avaient été identifiés comme des priorités.

Les mécanismes de création d'AMP sont longs, et les processus dépendent de facteurs qui dépassent la portée d'un tel projet. L'instabilité politique de certains pays, les conflits institutionnels entre acteurs ou encore la défaillance de certains partenaires locaux sont autant de difficultés que le projet a eu à surmonter au cours de son exécution, et qui sont notamment à la source des retards accumulés.

2. Rappel des objectifs du projet et des résultats attendus

Objectif du projet : Contribuer à l'amélioration du statut de conservation d'échantillons d'écosystèmes à haute valeur écologique, socio-économique et patrimoniale dans l'écorégion marine et côtière ouest africaine, à travers l'appui aux processus de mise en place de nouvelles aires marines protégées et sites de conservation des ressources marines et côtières.

Résultat et indicateur de résultat (IR) ¹
Résultat 1 : Poursuivre et consolider les appuis aux processus de création de nouvelles AMP en cours
IR 1.1 : % des AMP et sites critiques du réseau connectés entre eux
Résultat 2 : Appuyer la mise en place d'AMP et zones de conservation sur de nouveaux sites à haute valeur écologique et patrimoniale
IR 2.1 : % des zones critiques identifiées de l'écorégion marine ouest- africaine ayant un statut de protection
IR 2.2 : Nombre de nouvelles AMP mises en place sur des sites d'importance écologique
Résultat 3 : Les besoins de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources halieutiques notamment par rapport aux espèces migratoires et aux cycles physiologiques de certaines espèces marines sont mieux pris en compte dans les processus de création de nouvelles AMP
IR 3.1 : Les sites à protéger pour permettre de combler les lacunes du réseau sont identifiés
Résultat 4 : Identifier les lacunes et priorités du réseau régional d'AMP
IR 4.1 : Résultats de l'étude des lacunes du RAMP AO diffusés
Résultat 5 : La planification de la mise en œuvre et de l'évaluation des performances des nouvelles AMP est renforcée à travers la définition des états de référence et l'élaboration de plans de gestion en adéquation avec les objectifs de création
IR 5.1 : % des nouvelles AMP créées avec l'appui du projet ayant lancé la définition de leur état de référence dans les deux 1ères années de leur création
Résultat 6 : Meilleure appropriation par les communautés et usagers locaux des processus de mise en place et de gestion des AMP nouvellement créées à travers la promotion de l'implication de tous les acteurs concernés, l'appui à l'animation des processus de concertation et à la définition de mesures consensuelles de gestion
IR 6.1 : % des nouvelles AMP créées avec l'appui du projet disposant de structures locales opérationnelles de gestion concertée
IR 6.2 : Nombre de nouvelles AMP de gestion communautaire créées avec l'appui du projet
Résultat 7 : Soutenir l'élaboration participative de plans de gestion dans le cadre de processus de création de nouvelles AMP
IR 7.1 : % des AMP créées avec l'appui du projet ayant lancé l'élaboration de leur plan de gestion au plus tard un an après leur création officielle

3. Analyse des contraintes et difficultés du contexte de mise en œuvre du projet

Il n'y a pas eu de risques identifiés dans le cadre logique du projet.

Les contraintes et les difficultés de mise en œuvre ont été les suivantes :

- Instabilité politique en Guinée ayant fortement ralenti les activités de concertation sur les sites de Tristao/Alcatraz et de Rio Kapatchez ;
- Défaillance de partenaires clés, notamment l'ONG Océanium au Sénégal, ayant retardé la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet ;
- Conflits institutionnels sur la tutelle des AMP, en particulier au Sénégal et en Sierra Leone, ralentissant fortement les processus de concertation.

¹ Indicateur de résultat (IR) : mesure qui permet de savoir si les résultats sont obtenus